



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 27/11/2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Retraits et rappels de produits contenant des graines de sésame contaminées à l'oxyde d'éthylène

Les autorités sanitaires françaises ont été informées début septembre 2020 par leurs homologues belges, via le système d'alerte européen RASFF pour les produits agroalimentaires, de la présence de résidus d'un produit chimique, l'oxyde d'éthylène, à une teneur supérieure à la limite maximum réglementaire dans certains lots de graines de sésame importées d'Inde.

Dès les premières mesures de retrait et de rappel des lots concernés mises en place par les professionnels, la DGCCRF s'assure de leur efficacité et mène des contrôles renforcés.

L'oxyde d'éthylène est une substance classée comme agent cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR), dont l'utilisation est interdite dans l'Union européenne en tant que produit de protection des denrées alimentaires et des aliments pour animaux depuis 2011. Comme pour toutes les autres substances classées CMR, il convient de limiter au maximum l'exposition des consommateurs à cette substance, un risque pouvant exister en cas de consommation de produits en contenant sur le long terme.

Plusieurs mesures ont été adoptées à l'échelle de l'Union Européenne :

- Un retrait et un rappel des lots de graines de sésame présentant des résultats d'analyses non conformes. Conformément à la réglementation européenne, ces retraits et rappels portent sur la matière première, mais également sur l'ensemble des produits transformés contenant cette matière première.
- Un renforcement des contrôles à l'importation. Ce type de mesure permet notamment d'imposer un contrôle documentaire systématique à l'entrée sur le territoire de l'UE et de fixer une fréquence de contrôles d'identité et physiques sur des produits spécifiques, en l'occurrence le sésame.

En France, les services de la DGCCRF veille à l'application de ces mesures sur le territoire national. Elle a par ailleurs renforcé ses contrôles sur les graines de sésame importées d'Inde déjà mises sur le marché, afin de s'assurer de leur conformité et veiller au retrait et rappel effectifs des graines de sésame qui ne seraient pas conformes, ainsi que des produits qui les incorporeraient.

***Ainsi le service CCRF de la DDCSPP de la Creuse participe activement à la vérification des mesures de retraits rappels chez les professionnels locaux concernés par cette alerte.***

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maimouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse

En complément des mesures prises par les opérateurs, responsables de la sécurité des produits qu'ils mettent sur le marché, tout est ainsi mis en œuvre par la DGCCRF pour assainir la filière et éviter que les consommateurs soient exposés à ce risque de long terme.

**Les consommateurs sont invités à consulter la liste des produits rappelés publiée en toute transparence depuis le début de l'alerte sur le site internet de la DGCCRF.**

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/avis-de-rappel-de-produits-contenant-du-sesame>

**Cette liste est régulièrement mise à jour, les consommateurs peuvent donc vérifier s'ils détiennent un produit concerné par la procédure de rappel. S'ils détiennent un tel produit, ils sont invités à le jeter ou à le ramener à leur magasin.**